

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**464<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 2 décembre 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Adam Perreault, conseiller  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Richard Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2013-12-324**

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**2013-12-325**

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des séances du 11 et 18 novembre 2013 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

**4. Affaires découlant des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013**

La conseillère Nancy Benoît s'informe si les lettres de félicitations et remerciements ont été envoyées. Le directeur général répond dans la négative.

## **5. Administration générale**

### **5.1 : Dépôts de statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

### **5.2 : Correspondance**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de novembre.

La mairesse demande de l'information concernant la lettre reçue du MAMROT sur le remboursement de la TVQ, ainsi que la résolution de la municipalité de Saint-Prosper.

### **5.3 : Adoption des comptes**

**2013-12-326**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 265 667.25 \$.

Liste des comptes payés 91 904.16 \$;

Liste des comptes à payer 141 340.92 \$;

Liste des salaires (3 semaines) 32 422.17 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### **5.4 : Encaissements**

Les encaissements reçus au cours du mois de novembre seront inscrits lors de la séance du 13 janvier prochain.

### **5.5 : États financiers des revenus et dépenses au 30 novembre 2013**

Les états financiers des revenus et dépenses au 30 novembre 2013 seront transmis par courriel durant le mois de décembre à tous les membres du conseil municipal.

### **5.6 : Réaffectation budgétaire**

CONSIDÉRANT les dispositions des règlements 2007-253 et 2008-272 de ce conseil concernant le suivi budgétaire;

**2013-12-327**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le budget de l'année en cours soit ainsi modifié :

<b>Dépenses</b>	<b>Variation budgétaire + ou –</b>
Administration générale	(86 000) \$
Sécurité publique	40 500 \$
Transport	(10 000) \$
Hygiène du milieu	91 000 \$
Santé et bien-être	0 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	(61 610) \$

Loisirs et culture	26 100 \$
Frais et financement	10 \$

**Total** **0 \$**

**Revenus**

Taxes	0 \$
Paievements tenant lieu de taxes	0 \$
Autres services rendus	0 \$
Autres revenus	0 \$
Transferts	0 \$

**Total** **0 \$**

Adoptée.

**5.7 : Régularisations comptables**

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

**2013-12-328**

Par conséquent, il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « **Montant à pourvoir dans le futur** » nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012; les montants d'affectation qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendrés par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée.

**5.8 : Rémunération et traitement des élus**

**2013-12-329**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du règlement numéro 96-154, il était décrété le traitement, la rémunération et le remboursement des dépenses des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4, il était inscrit que la rémunération peut être indexée ou non par résolution;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'indexer la rémunération et le traitement des élus pour l'année 2014 suivant l'indexation du coût de la vie de Statistique du Québec sur une moyenne de douze mois.

Adoptée.

**5.9 : Calendrier 2014 des séances régulières du conseil municipal**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-330**

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est jour férié, et qui débiteront à 19 h 30 :

- 13 janvier	- 3 février	- 3 mars	- 7 avril
- 5 mai	- 2 juin	- 7 juillet	- 4 août
- 2 septembre	- 6 octobre	- 3 novembre	- 1 <sup>er</sup> décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

#### **5.10 : Séances extraordinaires du 4 et 16 décembre 2013**

La mairesse Diane Aubut informe qu'il y aura trois séances extraordinaires : le 4, et deux séances le 16 décembre prochains, à compter de 19 h 30 et 20 h 15, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe ; la séance du 4 décembre sera pour l'acceptation de l'offre de l'institution financière pour un prêt de 325 000 \$ sur un terme de cinq ans, la séance du 16 décembre sera pour l'adoption des prévisions budgétaires 2014 et la seconde pour la présentation des comptes.

#### **5.11 : Avis de motion au règlement numéro 2013-337 fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice 2014 et les conditions de perception**

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance extraordinaire du conseil, d'un règlement portant le numéro 2012-337 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2014 et les conditions de perception.

#### **6. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : comptes à payer, copies des procès-verbaux, félicitations aux membres du conseil.

#### **7. Urbanisme et zonage**

##### **7.1 : Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2013-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser un salon de toilettage dans la zone 151;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-331**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement

numéro 2013-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 2013-336.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser l'usage de service de pension (à l'intérieur) et de toilettage dans la zone 151-R.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 151-R;

La grille de spécifications de la zone 151-R est modifiée afin d'y autoriser l'usage « Service de pension (à l'intérieur) et de toilettage d'animaux » faisant partie du sous-groupe « Service et atelier artisanal – Faible incidence » de la classe « Commerces et services ».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 151-R est annexée au présent règlement.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

**7.2 : Demande pour casse-croûte mobile**

CONSIDÉRANT une demande de permission pour placer un casse-croûte mobile près de la descente numéro 4 de la rivière (pour la saison de la pêche), ainsi que près de la halte routière à l'intersection de la rue Sainte-Anne et du boulevard de Lanaudière;

**2013-12-332**

Après discussion des membres du conseil avec la demanderesse, il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

Adoptée.

**8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, tous les élus municipaux ont déposé, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée.

**9. Rapport des candidats**

Les candidats qui ont été en élection ont tous déposé le rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons, dont le total est de 100 \$ ou plus.

**10. Autopompe citerne**

**2013-12-333**

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à commander les équipements

nécessaires qui ne sont pas inscrits dans le devis de l'autopompe citerne pour se conformer à la norme CAN/ULC-S515-04.

Adoptée.

#### **11. Demande de soumissions pour travaux du chemin Rapide Nord**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2013-11-311, la municipalité avait mandaté la firme d'ingénieurs Pluritec pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux suite à l'affaissement de terrain dans le rang Rapide Nord (Route des Hivon) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la description des travaux, ainsi que les plans d'aménagement projetés ;

**2013-12-334**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation aux entrepreneurs suivants : Entreprises Rivard et Frères inc. de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Alain Massicotte, Entrepreneur excavations de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Pierre Dussault Transport Ltée de Batiscan;

QUE lors de l'envoi des demandes de soumissions, une date sera inscrite pour la visite des lieux avec l'ingénieur responsable du dossier qui donnera les informations précises sur les travaux à réaliser;

QUE les soumissions devront être déposées au bureau de la municipalité, situé au 200 rue Principale, au plus tard le 8 janvier 2014 à 10h00, pour être ensuite ouvertes à 10h05;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Adoptée.

#### **12. Approbation des prévisions budgétaires 2014 de l'Office Municipal d'Habitation**

**2013-12-335**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade présentant les revenus et les dépenses suivants :

<u>Revenus</u>	
Loyers et revenus de location et autres	144 600
<b>Total des revenus</b>	<b>144 600</b>
 <u>Dépenses</u>	
Administration	18 472
Conciergerie et entretien	24 771
Énergie, taxes, assurances, sinistres	54 287
Remplacement, amélioration/modernisation	22 034
Financement	79 783
Services à la clientèle	7 400
<b>Total des dépenses</b>	<b>206 747</b>
 Déficit (surplus)	 62 147

Contributions

Société d'Habitation du Québec  
Municipalité

55 932  
6 215

Adoptée.

**13. Représentant de la municipalité à l'OMH pour les années  
2014-2015-2016**

**2013-12-336**

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que mesdames Raymonde G. Poisson et Germaine Leboeuf soient nommées comme représentantes de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les années 2014, 2015 et 2016

Adoptée.

**14. Tarification – Service d'animation hivernale 2014**

**2013-12-337**

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la tarification pour le service d'animation hivernale 2014 du 3 au 7 mars :

Tarif pour la semaine :

55\$ pour 1 enfant                      100\$ pour 2 enfants                      135\$ pour 3 enfants

Tarif pour la journée :

20\$ par enfant (sauf les journées d'activités spéciales, charge supplémentaire)

Adoptée.

**15. Bibliothèque**

a) Tirage billets de spectacle

**2013-12-338**

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de 2 billets pour le spectacle de Bruno Pelletier, au montant de 70\$ ; ces deux billets seront tirés au hasard parmi les usagers de la bibliothèque municipale.

Adoptée.

b) Repas des fêtes

**2013-12-338-1**

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour le repas des fêtes pour les bénévoles de la bibliothèque municipale au montant de 300\$.

Adoptée.

**16. Demandes diverses**

a) Contribution financière au projet Place aux Jeunes de la MRC des Chenaux pour l'année 2013-2014

**2013-12-339**

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité de verser un montant de 200\$ au Carrefour Jeunesse Emploi comme contribution financière au projet Place aux Jeunes de la MRC des Chenaux pour l'année 2013-2014.

Le vote est demandé, la mairesse appelle le vote, pour : 5, contre : 1.

Adoptée à la majorité.

## **17. Autres sujets**

### a) Unité d'urgence

Le directeur général donne de l'information concernant un certain problème mécanique de l'unité d'urgence et une vérification mécanique du véhicule sera faite le 5 décembre prochain.

## **18. Rapport de comité**

Le conseiller Francis Perron informe qu'il a suivi sa formation sur le code d'éthique samedi le 30 novembre dernier.

Le conseiller Adam Perreault donne de l'information sur l'évènement organisé par la Société de Développement économique dont l'invité était J.C. Lauzon.

Diane Aubut donne de l'information sur la présentation de la politique familiale et des aînés de la MRC des Chenaux qui aura lieu dans le Parc du pont le 15 décembre 2013.

## **19. Période de questions**

Les personnes posent des questions d'ordre général : réparation de la route Rapide Nord (route des Hivon), demande du nombre de personnes qui ont assisté à l'activité organisée par le Société de Développement économique, présentation de la politique familiale et des aînés de la MRC des Chenaux.

## **20. Clôture de la séance**

**2013-12-340**

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20h22.

Adoptée.

---

Diane Aubut  
Mairesse

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Aubut, mairesse